

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 8 janvier 2020 conférant un grade d'officier de réserve  
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ2001230A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6 et R. 4211-4 à R. 4221-28,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Frédéric, Noël DAVILLÉ est nommé au grade de lieutenant-colonel de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'apporter son expertise dans le domaine de la communication et de l'événementiel au profit du commandement des réserves de la gendarmerie.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,  
commandant et délégué aux réserves  
de la gendarmerie nationale, secrétaire général  
de la réserve citoyenne de défense et de sécurité,*

O. KIM